

DECRET N° 2016 –156 DU 25 MARS 2016

portant nomination de Présidents de Chambre à la
Cour Suprême.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature ;
- Vu** la loi n°2004-07 du 23 octobre 2007 portant organisation, fonctionnement et attributions de la Cour Suprême ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2016-125 du 10 mars 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2014-245 du 04 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** proposition du Président de la Cour Suprême, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session ordinaire du 19 février 2016 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances extraordinaires des 08,09 et 11 mars 2016,

DECRETE :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 134 de la Constitution du 11 décembre 1990, de l'article 15 alinéa 2 de la loi organique n°94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature et de l'article 6 de la loi n°2004-07 du 23 octobre 2007 organisant la Cour Suprême, les magistrats ci-après sont nommés à la Cour Suprême dans les fonctions comme suit :

ctb

J

Président de la Chambre des Comptes

Maxime Bruno AKAKPO ;

Président de la Chambre Judiciaire

Dieudonnée Amélie ASSIONVI épouse AMOUSSOU.

Article 2 : Le Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 25 mars 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances
et des Programmes de Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Droits de l'Homme,

Martine Evelyne A. da SILVA AHOUANTO

Ampliations : PR : 6 SGG : 4 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 MEEFPD : 2 MJLDH : 2 AUTRES
MINISTERES : 26 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 BN-DAN-DLC : 3 GCONB-DGCST-INSAE-BAG : 2 BCP-CSM-
IGAA : 3 UAC-ENAM-FADESP : 3 UP-FDSP : 2 INTERESSES : 02 JORB : 1.